



COMPTE- RENDU N° 2011/4
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2011

Séance du : jeudi 28 avril 2011 Date d’Affichage du compte-rendu : 3 MAI 2011	L’an deux mille onze, le 28 avril à 20 h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le vendredi 22 avril, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : 23 ☞ Présents : 15 ☞ Absents excusés : 8	Monsieur Gabriel DAUBE, Maire, Madame Marie-Hélène LAMY, Odile DUCREY, Pierre SAUVAGE et Alain BARRE, Adjoints. <u>Mesdames</u> Michèle SUCCOJA, Michèle FONTENELLE, Françoise DESHEULLES, Conseillères. <u>Messieurs</u> Jean VASSELIN, Bernard LE GRANDOIS, Bernard JEANNE, Guy PAREY, Bertrand LEBOUTEILLER, Marc FEDINI, Hervé LENORMAND, Conseillers. <u>Absents excusés</u> : Mesdames Marie- Line MARIE (procuration à Mr le Maire), Monique LEBRUN (procuration à Mme DUCREY), Isabelle LEVOY, Alexandra BELHAIRE, Murielle ETIENNE, Messieurs, Florent DELAROQUE, Jérôme LECONTE, Denis LENESLEY (procuration à Mr FEDINI).
Assistaient également à la réunion	Madame Maryse BERNADOU, Directrice Générale des Services
Secrétaire de Séance :	Mme Odile DUCREY

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2011

1. FINANCES LOCALES

1.1 Code 7.2 Fiscalité

Fixation du taux d’imposition des taxes directes locales

1.2 Code 7.1 Décisions Budgétaires

Vote du Budget Primitif : ville, eau, assainissement, lotissements

1.3 Code 7.1 Décisions Budgétaires

Clôture du Budget Lotissement Le Mexique et réintégration des différents réseaux du lotissement Le Mexique dans le Budget ville

1.4 Code 7.1 Décisions budgétaires

Modification des autorisations de programme : Gendarmerie et Halle Culturelle

1.5 Code 7.10 Divers

Création d’un skate parc- validation du projet et du plan de financement prévisionnel

2. URBANISME

Code 2.2 Actes relatifs au droit d’occupation ou d’utilisation des sols

Convention de servitudes avec RTE pour le déploiement du réseau fibres optiques en souterrain

3. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Code 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Nomination de Cord ASCHE Citoyen d'honneur de la ville de Périers

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du Procès- verbal de la séance du 4 avril 2011 à l'unanimité.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises :

- n°2011/12 : Autorisation donnée à Mr le Receveur Municipal d'encaisser les chèques émis par les assurances suivantes :
 - ☞ Assurance SMACL d'un montant de 5 797,47 € concernant le vol du véhicule Peugeot Boxer immatriculé 5180 WM 50.
 - ☞ Assurance MMA d'un montant de 421,05 €, concernant la dégradation de la barrière et d'une clôture située au terrain des gens du voyage.
- n°2011/13 : Attribution du marché INF. 1 à Monsieur Xavier HUBERT, directeur de l'entreprise individuelle ICM Informatique, Consommable, Maintenance (50000 SAINT- LO) pour un montant décomposé de la façon suivante :
 - Location mensuelle :334, 97 € HT
 - Maintenance mensuelle :120,00 € HT
 - Formation :320,00 € HT
- n°2011/14 : Levée des pénalités de retard de l'entreprise DUVAL, titulaire du lot 1 « Gros Œuvre » du marché passé pour la construction de la caserne de gendarmerie.
Pas d'application de pénalités de retard aux entreprises titulaires des autres lots.
- n°2011/15 : Passation d'un avenant n°1 au marché passé pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire de Périers, ayant pour objet de compléter la formule de révision des prix du marché. (précision du mois d'actualisation)

1.1 Délibération n° 2011.04.41 Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales
Code Nomenclature : 7.2 Fiscalité

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,
Après en avoir délibéré,

Article unique : **FIXE** les taux tels qu'ils sont définis dans le tableau ci- dessous :

TABLEAU D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES DIRECTES

Taxes	Bases 2010	Bases prévisionnelles pour 2011	Différence bases en %	Taux constants	Produit fiscal constant
Habitation	1 428 760	1 464 000	102,466%	22,09	323 398
Foncière (bâti)	1 380 711	1 433 000	103,787%	26,84	384 617
Foncière (non bâti)	125 705	127 900	101,746%	47,36	60 573
CFE	439 829	451 000	102,540%	18,96	85 510
Produit attendu					854 098
Produit supplémentaire					

Adopté à l'unanimité

1.2 Délibération n° 2011.04.42 Vote du Budget Primitif ville
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-2, 1612-4 et 1612-7,
VU, la nomenclature M14,
VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : **VOTE** en surrééquilibre la section de fonctionnement,et **APPROUVE** le Budget Primitif ville, comme arrêté ci- dessous :

Section de fonctionnement.....	Dépenses.....	2 763 538,00
	Recettes.....	2 899 417,00
Section d'investissement.....		3 037 154,00

	REPORT	NOUVEAU CREDIT	TOTAL	SOLDE D'EXECUTION	AFFECTATION	TOTAL GLOBAL
DÉPENSES	100 516,00	2 384 022,00	2 484 538,00	552 616,00		3 037 154,00
RECETTES	267 685,00	2 384 028,00	2 651 713,00		385 441,00	3 037 154,00

Article 2 : ARRETE le niveau de vote :

- pour la section de fonctionnement au chapitre
- pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à la majorité- 2 abstentions.

1.3 Délibération n° 2011.04.43 Vote d'une subvention d'équilibre du Budget ville aux budgets lotissements La Colline et La Victoire
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'avis favorable de la Commission de Finances en date du 19 avril 2011,

Considérant qu'une subvention de 14 155 € est nécessaire pour équilibrer les budgets lotissements,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre du Budget ville aux Budgets lotissements, pour combler le déficit présenté par ceux- ci pour un montant maximum de 14 155 €, décomposée comme suit :

LOTISSEMENT	MONTANT
LA VICTOIRE	5 422 €
LA COLLINE	8 733 €
TOTAL	14 155 €

Article 2 : DIT que cette subvention d'équilibre sera versée suivant le résultat de fin d'exercice pour chaque Budget Lotissement.

Adopté à l'unanimité

1.4 Délibération n° 2011.04.44 Vote du Budget Primitif eau
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-2, 1612-4 et 1612-7,

VU, la nomenclature M49,

VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif eau, comme arrêté ci- dessous :

•	Section d'exploitation	169 074
•	Section d'investissement	
	Dépenses.....	73 010
	Recettes.....	93 387

Article 2 : VOTE en surréquilibré la section d'investissement.

Article 3 : ARRETE le niveau de vote :

- pour la section d'exploitation au chapitre
- pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à l'unanimité

1.5 Délibération n° 2011.04.45 Vote du Budget Primitif assainissement
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-2, 1612-4 et 1612-7,

VU, la nomenclature M49,

VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif assainissement, comme arrêté ci- dessous :

Section d'exploitation.....	274 518
Section d'investissement	
Dépenses.....	191 653
Recettes.....	280 980

Article 2 : VOTE en surréquilibré la section d'investissement.

Article 3 : ARRETE le niveau de vote :

- pour la section d'exploitation au chapitre
- pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à l'unanimité

1.6 Délibération n° 2011.04.46 Vote du Budget primitif lotissement La Colline
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-2, 1612-4
et 1612-7,

VU, la nomenclature M14,

VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif lotissement La Colline, comme arrêté ci-dessous :

Section d'exploitation.....337 566

Section d'investissement168 773

Article 2 : ARRETE le niveau de vote :

- pour la section de fonctionnement au chapitre
- pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à l'unanimité

1.7 Délibération n° 2011.04.47 Vote du Budget primitif lotissement La Victoire
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-2, 1612-4
et 1612-7,

VU, la nomenclature M14,

VU, l'avis favorable de la Commission de Finances du 19 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif lotissement La Victoire, comme arrêté ci-dessous :

Section d'exploitation.....196 308

Section d'investissement 98 144

Article 2 : ARRETE le niveau de vote :

- pour la section de fonctionnement au chapitre
- pour la section d'investissement au chapitre avec les opérations dont la liste est détaillée dans le budget.

Adopté à l'unanimité

1.8 Délibération n° 2011.04.48 Clôture du Budget Lotissement Le Mexique
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2004 par laquelle le Conseil a créé un Budget lotissement annexe pour la réalisation du Lotissement « Le Mexique », destiné à l'aménagement de 2 ou 3 parcelles commerciales,

Considérant que depuis cette date, tous les travaux relatifs à ce lotissement ont été achevés, y compris les travaux d'aménagement,

Considérant que toutes les écritures ont été enregistrées au 31 décembre 2010,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un résultat nul,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : CLOTURE le Budget Lotissement « Le Mexique » au 1^{er} janvier 2011.

Article 2 : DIT que les travaux des voies, espaces et équipements communs sont intégrés directement dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité

1.9 Délibération n° 2011.04.49 Modification de l'autorisation de programme n°01/2009- Gendarmerie
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n°36/2009, par laquelle le Conseil Municipal a adopté l'autorisation de programme n°01/2009 d'un montant de 1 623 392 €, pour la construction de la caserne de gendarmerie,

VU, la délibération n°138/2010 du 16 décembre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a modifié l'autorisation de programme et voté les crédits de paiement prévisionnels sur l'exercice 2011, à hauteur de 318 831 €,

VU le réalisé sur l'exercice 2009, soit 260 307,49,

VU, le réalisé sur l'exercice 2010, soit 913 873,15 €,

VU, l'estimation du réalisé 2011 au 18 avril 2011, soit 180 579,28,

Considérant qu'il reste engagé 53 638,10 €,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : MODIFIE l'autorisation de programme n°01/2009- Gendarmerie et VOTE les crédits de paiement prévisionnels suivants sur l'exercice 2011 :

Exercice 2011	
Crédits de paiement prévisionnels	234 300 €

Adopté à l'unanimité

**1.10 Délibération n° 2011.04.50 Modification de l'autorisation de programme n°1/2010-
Construction de la Halle culturelle**
Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, la délibération n°94/2010 du 15 octobre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a créé l'autorisation de programme n°1/2010 « Construction d'une Halle Culturelle » pour une durée de 3 ans et voté les crédits de paiement prévisionnels pour l'exercice 2011 à hauteur de 194 497 €.

Considérant qu'après calcul, il convient d'abaisser les crédits à 168 400 €.

Après en avoir délibéré,

Article unique : MODIFIE les crédits de paiement prévisionnels de l'autorisation de programme n°1/2010 Halle Culturelle pour l'exercice 2011 de la façon suivante :

Exercice 2011	
Crédits de paiement prévisionnels	168 400 €

Adopté à l'unanimité

1.11 Délibération n° 2011.04.51 Création d'un skate parc- Validation du projet et du plan de financement prévisionnel
Code Nomenclature : Finances locales- 7.10 Divers

La commune part du constat suivant : il n'existe pas d'infrastructures sur le territoire communal destinées à accueillir des sports de glisse.

La forte demande des jeunes depuis plusieurs années pour la création d'un skate parc ainsi que la présence de la population scolaire (écoles, collège) conduit la commune à reconsidérer l'offre d'équipements sportifs sur son territoire.

La création d'un skate parc s'adresserait à la fois aux participants solitaires, mais aussi aux groupes (scolaires, etc...), aux débutants orientés vers les loisirs comme aux compétiteurs des plus jeunes aux seniors. L'objectif étant de couvrir la diversité des usagers en leur offrant un équipement multifonctionnel. En effet, le skate parc est un équipement qui permet d'offrir différentes disciplines : skate et rollers également.

C'est donc dans une logique de réponse aux besoins actuels de la jeunesse que s'inscrit le projet de création d'un skate parc. Ce projet anticipe également les besoins futurs de la population : l'attractivité du territoire communal passe en effet par la création de nouveaux équipements sportifs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'intérêt du projet de création d'un skate parc pour le territoire communal et intercommunal,

Considérant en effet, que ce projet participe à la satisfaction de l'intérêt général, en offrant à la population un nouvel équipement sportif, à vocation multifonctionnelle,

Considérant que le coût de l'opération est estimé à 41 806 € HT, soit 50 000 € TTC,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

	HT	TTC
COÛT TRAVAUX		
TOTAL Coût de l'opération	41 806 €	50 000 €
FINANCEMENT		
D.E.T.R (ETAT)- 30% maximum coût HT		12 541 €
D.D.J.S- 30% du coût HT		12 541 €
FCTVA- 15, 482 %		7 741 €
Communauté de communes- 50% du reste à charge		8 588 €
Autofinancement Commune		8 589 €
TOTAL FINANCEMENT		50 000 €

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet de création d'un skate parc sur la commune de Périers.

Article 2 : VALIDE le plan de financement prévisionnel ci- dessus présenté.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour financer ce projet.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes Sèves- Taute pour le versement de la subvention, sous forme de fonds de concours.

Adopté à l'unanimité

2. Délibération n° 2011.04.52 Convention de servitudes avec RTE pour le déploiement du réseau fibres optiques en souterrain
Code Nomenclature : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Société RTE EDF Transport sollicite de la commune l'autorisation de passer un câble optique souterrain d'environ 889 mètres au lieu- dit « Les Duloques » à Périers- parcelle cadastrée ZE 30,

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire, RTE s'engage à verser à la commune une indemnité de 1 414 €,

Considérant qu'afin de formaliser l'autorisation de la commune, une convention doit être passée avec RTE, laquelle sera régularisée par acte authentique dressé devant notaire.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à passer une convention de servitude avec la société RTE pour le déploiement du réseau fibre optique en souterrain.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui régularisera la convention.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser l'indemnité compensatoire de 1 414 € sur le compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal ».

Adopté à l'unanimité

3. Délibération n°2011.04.53 Nomination de Mr Cord ASCHE Citoyen d'honneur de la ville de Périers

Code Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Mr Cord ASCHE, originaire de Bad Fallingbostel a été pendant 28 ans Président du Comité de Jumelage Bad Fallingbostel. Il a œuvré pendant cette longue période au rapprochement entre les citoyens des 2 villes.

En organisant de multiples échanges à destination des jeunes notamment, il a contribué aux échanges culturels de Périers.

Dans ce cadre, le titre de citoyen d'honneur de la ville de Périers pourrait lui être décerné en remerciement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le titre de citoyen d'honneur repose sur un échange entre un lieu et un homme,

Considérant que l'implication de Mr Cord ASCHE dans le développement du jumelage entre la commune et Bad Fallingbostel honore l'histoire de la ville de Périers,


Considérant que la commune souhaite lui témoigner sa reconnaissance,


Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE de discerner le titre de Citoyen d'Honneur de la ville de Périers à Mr Cord ASCHE.

Article 2 : DIT qu'un diplôme lui décernant ce titre lui sera remis.

Adopté à l'unanimité

Fait à Périers, le 29 avril 2011,
Le Maire

Gabriel DAUBE



The seal of the Municipality of Périers is circular, featuring a central figure (possibly a saint or historical figure) surrounded by the text 'MAIRIE DE PERIERS' and '120190 PERIERS'.